3- Domaine et patrimoine 3-5 Autres actes de gestion du domaine public 3-5-5 Autres délibérations et arrêtés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 08/10/2024 Mis en ligne le 08/10/2024

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 septembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 20 septembre 2024

Etaient présents: M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Thierry BAILLIET, M. Philippe BAYOL, Mme Joëlle BIARD, M. Xavier BIDAN, , Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France DALOT, Mme Viviane DUPEUX, Mme Michèle ELIE, Mme Mireille FAYARD, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Patrick GUERIDE, M. Christophe LAVAUD, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, M. Henri LECLERE, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Françoise OTT, M. Michel SAUVAGE, Mme Corinne TONDUF, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Guillaume VIENNOIS.

<u>Etaient excusés</u>: Mme Célia BOIRON, Mme Ludivine CHATENET, M. Benoît LASCOUX, Mme Claire MORY, Mme Véronique VADIC,

Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote: M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD M. Jean-Baptiste CONTARIN à M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Armelle MARTIN à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Michel PASTY à Mme Michèle ELIE, M. Ludovic PINGAUD à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Guy ROUCHON à Mme Mireille FAYARD

Nombre de membres en exercice : 55 Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 9

Nombre de membres excusés : 5 Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 50

Quorum: 28 (atteint)

Secrétaire de séance :

M. Pierre AUGER

REGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU WIFI PUBLIC PROPOSE SUR LES SITES EQUIPES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapporteur: M. Eric CORREIA

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret propose de déployer des réseaux Wifi Public, sur les sites où l'usage d'internet permettra d'améliorer l'expérience des usagers.

Les sites de la petite enfance sont exclus de ce déploiement, au nom du principe de précaution interdisant la diffusion de réseaux Wifi avant l'âge de 6 ans, à savoir :

Délibération n°189/24 du 26/09/24

3- Domaine et patrimoine 3-5 Autres actes de gestion du domaine public 3-5-5 Autres délibérations et arrêtés

- La crèche de St Vaury
- La micro-crèche de St Fiel
- Le Relais Petite Enfance, place Varillas
- La crèche communautaire, rue Alfred Grand

Les premiers sites sur lesquels les réseaux seront proposés sont les suivants :

Site	Nom du réseau
Bibliothèque avenue Fayolle	BM PUBLIC
Parc animalier des Monts de Guéret	Parc PUBLIC
Pôle de Développement Economique et Touristique, route de Courtille	Agglo PUBLIC
Siège, 9 avenue Charles de Gaulle	Agglo PUBLIC
Direction des Services Techniques, rue de l'Ancienne Poudrière	Agglo PUBLIC

A noter que:

- La liaison internet actuelle de l'AggloBus n'a pas un débit suffisant pour proposer un accès internet au travers du Wifi.
- Le site de la Quincaillerie a déjà un système permettant de proposer un accès internet à ses usagers, via le Wifi. Compte tenu de ses besoins et usages particuliers, l'opportunité de déployer la nouvelle solution sera étudiée dans un second temps.

Des réseaux Wifi spécifiques seront également proposés sur les 5 sites listés ci-dessus :

- Un réseau « caché » et sécurisé dédié aux agents de la collectivité, équipés de PC portables pour leur permettre l'accès complet au réseau privé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.
- Un réseau d'accès à internet dédié aux agents avec des mobiles Pro, afin de sécuriser l'accès à l'application de téléphonie IP déployée en juin (Agglo Wifi).
- Un réseau d'accès à internet pour les élus communautaires, qui sera déployé sur les tablettes mises à disposition, afin de faciliter les accès à Kbox, notamment lors des réunions du conseil et des différents bureaux (Agglo Élus).
- Des réseaux d'accès internet pour des besoins particuliers (colloque, séminaire, ...) pourront être proposés sur une période et pendant une durée prédéterminée, avec un système de code d'accès prédéfini (Agglo Invités).

Avant toute connexion à internet, les usagers devront accepter les « CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ».

Le but de ce règlement est à la fois de :

- Faire prendre conscience aux usagers de leurs devoirs et des risques encourus à l'utilisation d'internet au travers de ces réseaux mis à disposition.
- Protéger la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret en cas d'usage frauduleux ou malveillant desdits réseaux.

Un résumé leur sera donc donné en lecture au moment de la connexion. Le règlement sera accessible dans son intégralité sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret https://www.agglo-grandgueret.fr

Les agents et les élus communautaires utilisant les réseaux d'accès à internet proposés s'engagent également à satisfaire aux dites conditions générales d'utilisation.

Le Comité Social Territorial réuni le 23 septembre 2024 a donné un avis favorable sur ce dossier.

3- Domaine et patrimoine 3-5 Autres actes de gestion du domaine public 3-5-5 Autres délibérations et arrêtés

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le règlement intitulé « CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret », tel que joint en annexe de la présente délibération,
- d'autoriser M. le Président à signer ce règlement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus Et ont signé les Membres présents Pour Extrait Conforme

> Par délégation du Président Le 1^{er} Vice-Président

MANUN

GRAND GUÉRET

OME

Eric BODEAU

Le secrétaire de séance

Pierre AUGER



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Le présent règlement a pour objet de préciser :

- Les conditions d'utilisation des réseaux Wifi Public mis à disposition des usagers dans les sites de l'Agglomération du Grand Guéret qui le proposent.
- Les engagements et responsabilités légales des utilisateurs de ces réseaux.

Ces conditions s'imposent de plein droit à toute personne utilisant le service wifi public proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (qu'ils soient usagers, agents de la collectivité ou élus communautaires) afin de permettre un usage normal et optimal de ce service.

1. Conditions générales d'utilisation – Conditions d'accès

L'accès à Internet est ouvert à toute personne qui fréquente les lieux publics équipés. L'utilisation par les mineurs de ce service s'effectue sous la seule responsabilité de leurs parents ou responsables légaux.

1.1. Conditions et obligations spécifiques.

Celles-ci sont directement liées à l'utilisation d'internet. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret rappelle aux utilisateurs que les informations disponibles sur Internet sont susceptibles d'être protégées par des droits et/ou peuvent enfreindre les dispositions légales en vigueur. Les utilisateurs s'interdisent donc de transmettre ou télécharger sur Internet toute donnée prohibée, illicite, illégale, contraire à l'ordre public et portant atteinte (ou susceptibles de porter atteinte) aux droits de tiers et notamment aux droits de propriété intellectuelle.

1.1.1. Internet n'est pas un réseau sécurisé

Dans ces conditions, il appartient aux utilisateurs de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal (ordinateur portable, assistant personnel ou mobile) à quelque fin que ce soit, et de procéder sur son ordinateur portable et sur son assistant personnel, à des sauvegardes préalablement et postérieurement à la mise en place du Service.

1.1.2. Défaut de fiabilité du réseau Internet

L'Utilisateur reconnaît également être pleinement informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout particulièrement en termes d'absence de sécurité relative à la transmission de données et de non garantie des performances relatives au volume et à la rapidité de transmission des données. L'Utilisateur reconnaît être informé que l'intégrité,



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

l'authentification et la confidentialité des informations, fichiers et données de toute nature qu'il souhaite échanger sur le réseau Internet ne peuvent être garanties sur ce réseau. L'Utilisateur ne doit donc pas transmettre, via le réseau Internet des messages dont il souhaiterait voir la confidentialité garantie de manière infaillible.

1.1.3. Utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service

L'Utilisateur s'interdit toute utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du Service, telle que le publipostage sauvage, et assume l'entière responsabilité d'une telle utilisation du Service.

1.2. Conditions d'utilisation générales

L'utilisateur, dans le cadre de l'utilisation du service s'engage à :

- Ne pas consulter des sites à caractère raciste, pédophile ou incitant à la haine et à la violence;
- Ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par les droits de la propriété intellectuelle;
- Ne pas créer une fausse identité;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier;
- Ne pas commettre de délits et actes de piratage portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes;
- Ne pas adresser de message comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits à la personne humaine ;
- Ne pas perturber les services et /ou contenus et/ou données auxquels il accède.

2. Responsabilités de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret n'est pas responsable des contenus accessibles sur le réseau Internet et des dommages qui peuvent naître de leur utilisation. Compte tenu du secret dont doivent bénéficier les correspondances privées, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret n'exerce aucun contrôle sur le contenu ou les caractéristiques des données reçues ou transmises par l'Utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC

sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne saurait être tenue responsable de l'exploitation des données et informations que l'Utilisateur aurait introduites ou récupérées sur le réseau Internet.

Elle décline toute responsabilité quant aux conséquences d'une utilisation frauduleuse, abusive ou excessive du service par un ou plusieurs Utilisateurs.

De manière générale, la responsabilité de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne pourrait être engagée en cas :

- De mauvaise utilisation par l'Utilisateur du Service ;
- De mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de dysfonctionnement de l'ordinateur portable, de l'assistant personnel de l'Utilisateur
- De non-respect par l'Utilisateur de ses obligations ;
- D'usage non conforme au mode d'emploi du Service ;
- D'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise ;
- En cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des opérateurs tiers ;
- De force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects subis du fait de l'utilisation du service par l'Utilisateur, ce dernier reconnaissant que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne peut être responsable des contenus auquel accède l'utilisateur et que l'accessibilité aux contenus et services n'est pas garantie et peut être suspendue sans préavis.

3. Responsabilités de l'Utilisateur du réseau Wifi proposé

L'Utilisateur est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et/ou des tiers du fait de son utilisation du Service Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Il appartient à l'Utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret n'étant en aucun cas responsable desdits équipements choisis sous la responsabilité de l'Utilisateur, lequel est également responsable de la sécurité et de la protection de ses équipements.



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU RÉSEAU WI-FI PUBLIC sur les sites de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

4. Sécurité

Les communications effectuées via le Service, présentent en principe le même niveau de sécurité que les communications Internet standard. Une protection absolue contre les intrusions ou les écoutes illicites ne peut être garantie. La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret décline toute responsabilité concernant de tels évènements.

S'il souhaite renforcer le niveau de sécurité, l'Utilisateur peut installer lui-même un logiciel de sécurité, tel que le pare-feu (firewall) ou les VPNs (Virtual Private Networks). S'agissant de logiciels de tiers, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ne répond pas du fonctionnement des logiciels de sécurité.

5. Données à caractère personnel

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a l'obligation de collecter et stocker les données de communication électronique relatives au trafic.

L'ensemble des services utilisés génère des historiques des actions effectuées par les Utilisateurs, via l'adresse MAC de l'appareil (ordinateur portable, assistant personnel...). Ces historiques ne comportent pas d'informations identifiantes sur l'usager.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pourrait être amenée à communiquer ces données aux fins de recherche, de constatation et de poursuite des infractions pénales, aux fins de prévention de toute activité de nature terroriste, aux fins de facturation et de paiement du Service, aux fins de sécurité des réseaux et des installations.

Tout Utilisateur peut demander à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier ou supprimer le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Ce droit d'accès, de rectification ou de suppression peut être exercé en s'adressant à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret par courriel : rgpd@agglo-grandgueret.fr.

Pour mémoire, les textes de référence en matière d'usage informatique sont :

- La loi informatique et libertés de janvier 1978 (CNIL)
- La loi de juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- La loi nº85-660 du 3 juillet 1985, relative aux droits d'auteur
- La loi du 5 janvier 1988, relative à la fraude informatique
- Le décret 2006-358 du 24 mars 2006, relatif à la conservation des données des communications électroniques

L'utilisation des accès Wifi de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret implique votre acceptation des présentes conditions générales d'utilisation.